

Prémontré

1185

Lettres par lesquelles il apparaît que Mélinaud de Pont avait acquis certains héritages de l'église de Prémontré pour le cens annuel de cinq sols payables à la mi-mars, il est stipulé qu'en cas où le dit de Pont ferait de plus grandes acquisitions, le cens augmenterait à proportion.

Titre original: parchemin auquel est encore appendu le sceau conservé en partie de Mélinaud de Pont.

Transcription moderne du titre ci-dessus

Deux pièces

n°16